



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 18 décembre 2015**

**N° 2015-789**

### Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35  
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h  
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Martine JARDINE.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 décembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain <b>Direction des entreprises et de l'attractivité</b>	<b>N° 2015-789</b>

---

**Association Aquitec - Organisation du salon Aquitec 2016 de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des métiers en Aquitaine du 28 au 30 janvier 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Créée le 22 mars 1993, l'association Aquitec a pour objet la promotion des filières et métiers de l'enseignement technique, ainsi que le développement de l'emploi et de la formation. Cette association organise la 27<sup>ème</sup> édition de son salon annuel au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac du 28 au 30 janvier 2016.

Les objectifs poursuivis par l'association Aquitec sont de diffuser la connaissance des formations professionnelles existantes en Aquitaine, de valoriser les filières et métiers techniques, générateurs d'emplois souvent méconnus, d'individualiser les parcours de formation et d'orienter tous types de publics vers une formation initiale ou continue ou vers un dispositif de retour à l'emploi, ce volet prenant une importance grandissante.

Le salon Aquitec dont l'entrée est gratuite est organisé avec le concours de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités locales, et des acteurs institutionnels issus de l'éducation nationale notamment. Il constitue un rendez-vous important pour les 15-25 ans et les adultes en situation de formation, de validation de leurs acquis ou de reconversion, par la mise en relation avec les professionnels de la formation et des métiers techniques, que ce soit les entreprises, le tissu associatif, les institutionnels et les établissements de formation initiale ou continue.

**L'édition 2015** de cette manifestation a réuni 370 exposants sur 240 stands (11 000 m<sup>2</sup> d'exposition) et a accueilli près de 90 000 visiteurs sur 3 jours, venant de la région Aquitaine, dont la moitié du territoire de l'agglomération bordelaise.

**L'édition 2016** réunira 370 exposants sur 260 stands et deux espaces thématiques seront particulièrement mis à l'honneur :

- Mise en avant des espaces métiers qui valorisent les filières porteuses d'emploi et les métiers en tension. En leur sein seront regroupés des exposants sur des pôles ou des secteurs thématiques et les tables rondes, ainsi que les rencontres, seront ciblées sur les métiers et leurs débouchés. Egalement,

- une synergie entre les exposants d'un même secteur d'activité sera organisée afin de sensibiliser et apporter des réponses précises à tout type de public sur l'orientation, la formation, ou l'emploi.
- Valorisation de l'alternance, la formation professionnelle continue et l'emploi visant à : aider les jeunes et les adultes à se réorienter ou se reconvertis dans la vie professionnelle, favoriser l'insertion d'un public en difficulté, mettre en exergue les différents dispositifs qui peuvent être des éléments facilitateurs pour l'emploi, et inciter les entreprises à recruter lors de « la journée de l'emploi par Aquitec ».

De plus, comme l'an passé, un espace accompagnement vers l'emploi, reconversion et formation continue sera aménagé et un forum du recrutement sur une journée sera mis en place.

Les espaces thématiques présentés seront principalement les suivants :

- Aéronautique,
- Numérique,
- Transports et logistique,
- Bâtiments et travaux publics,
- Métiers de bouche,
- Santé, social,
- Agro-alimentaire,
- Métiers de l'automobile,
- Filières de l'environnement, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

Comme l'an passé, les organismes d'aide au retour à l'emploi (Actifs 33, CTP Guyenne, Egee (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise), et le Pôle emploi seront présents. Également, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine, section Gironde (CMARA 33) sera présente avec son offre sur les secteurs de l'automobile, des métiers de bouche et le secteur beauté/soins à la personne.

Les missions locales d'Aquitaine qui gèrent l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale seront là pour présenter leur mission de service public de proximité.

Cet évènement connaît chaque année un fort retentissement médiatique, tant par la couverture dont il bénéficie auprès des médias régionaux (presse écrite et audiovisuelle) que par la promotion faite par l'association Aquitec (100 000 brochures envoyées dans les établissements scolaires, campagne d'affichage auprès de 240 mairies de la région Aquitaine, mais aussi d'affiches dans les abribus et les halls de centres commerciaux et d'affichettes destinées au parc bus et tramway du réseau Tbc de Bordeaux Métropole).

Ainsi, par son rôle dans l'accompagnement économique de l'agglomération bordelaise, le salon Aquitec contribue incontestablement au développement économique de l'agglomération bordelaise et à la sensibilisation d'un large public aux métiers de notre territoire.

Dans le cadre d'un budget prévisionnel hors taxes de 610 000 € détaillé ci-après, l'association Aquitec sollicite le renouvellement de la participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 32 000 € conformément au budget ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ T.T.C</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ T.T.C</b>
Achats d'études et fournitures	37 500	Locations de stands	455 000
Services extérieurs (sous-traitance)	278 000	Région Aquitaine	85 000
Locations	7 000	Conseil départemental Gironde	6 000
Entretien et réparation	11 000	Mairie de Bordeaux	22 000
Assurances	7 500	Bordeaux Métropole	32 000
Honoraires	12 000	Cotisations	10 000
Publicité	65 000		
Déplacements	7 000		
Impôts et taxes	12 000		
Personnel	162 000		

Charges de gestion courante	11 000		
<b>TOTAL</b>	<b>610 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>610 000</b>

Bordeaux Métropole a accordé à Aquitec pour son salon 2015 une subvention de 29 700 €. Dans le cadre de sa politique de maîtrise des subventions de fonctionnement, il est proposé de poursuivre cette politique en accordant une subvention de 28 000 € en 2016, soit 4,60 % du budget et 19.31 % des participations publiques.

En conséquence, il doit être considéré que ce montant de subvention de 28 000 € est à rapporter au montant de dépenses subventionnables ramené à 606 000 €. Il appartiendra à l'association de recalculer son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le règlement d'intervention à vocation de la Communauté urbaine, adopté par délibération n° 2012/0236 du 25 mai 2012,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'organisation du salon Aquitec de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des métiers en Aquitaine présente un intérêt majeur du fait que ce salon permet la mise en adéquation entre la formation et l'emploi, notamment par la rencontre, au sein des différents thématiques du salon, des professionnels du secteur de la formation, des entreprises qui recrutent, et des personnes en recherche d'emploi ou d'insertion.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** Il est attribué à l'association Aquitec une subvention de 28 000 € pour l'organisation de la 27ème édition du salon de l'orientation, de la formation, de l'emploi et des métiers qui se déroulera du 28 au 30 janvier 2016.

**Article 2 :** Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

**Article 3 :** La dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice 2016, sous réserve de son adoption, au chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 JANVIER 2016</b>	Pour expédition conforme, le Président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>5 JANVIER 2016</b>	Monsieur Alain JUPPE